



18^{ème} tournoi du Pays du Velay.
Règlement intérieur.
18 et 19 MAI 2019

Article 1 :

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs Non Compétiteurs, P, D, R, N3, N2 et N1 ainsi que les catégories d'âges Minimes, Cadets, Junior, Senior et Vétéran licenciés dans des clubs affiliés à la fédération française de badminton, en règle avec celle-ci et en possession de leur licence pour la saison en cours.

Article 2 :

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement, en accord avec le juge arbitre, et ce dans l'intérêt du tournoi.

Le comité d'organisation dégage sa responsabilité en cas de perte ou de vol pendant toute la durée du tournoi.

Article 3 :

Le juge arbitre du tournoi est Véronique MARESCA. Le juge arbitre adjoint est Wilfried PERSONNAT. Leurs décisions sont sans appel.

Article 4 :

L'inscription et la participation au tournoi supposent la pleine et entière acceptation du présent règlement.

Article 5 :

Les règles officielles du guide du badminton de l'édition Septembre 2018 sont applicables au tournoi. Le règlement général des compétitions à jouer sert de référence à son organisation.

Article 6 :

Tout participant doit avoir acquitté son droit d'inscription auprès du CBBCHL et présenter à son arrivée sa licence compétition à la personne déléguée à cet effet par le juge arbitre.

Article 7 :

Les tableaux ouverts sont le Simple Dame, Simple Homme, Double Dame, Double Homme et Double Mixte en catégorie d'âge senior.

ET Double Homme et Double Dame en catégorie d'âge vétéran.

Les têtes série seront désignées au CPPH à la date du 11/05/2019 par les organisateurs et les juges-arbitres.

Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieures à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8 (D9), alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128 (R5).

Cas particuliers : si un tableau inclut un joueur NC ou P12, alors il peut inclure au maximum des joueurs classés :

- D7 (côte strictement inférieure à 64) dans le cas de tableaux benjamins ou minimes :
- D8 (côte strictement inférieure à 32) dans les autres cas.

Chaque participant pourra s'inscrire dans 2 tableaux maximum sauf pour les séries N où l'inscription à 3 tableaux est possible. Le choix de la catégorie d'âge dans la fiche d'inscription pour le DH et DD vétéran est indispensable pour valider l'inscription et il n'est pas possible de faire les DD ou DH senior quand on est inscrit en vétéran.

Les simples se dérouleront en poules puis en élimination directe.

Les doubles se dérouleront en poules puis en élimination directe

Les simples et les mixtes se joueront le samedi. (début des matches 8h)

Article 8 :

Les matchs se dérouleront en auto arbitrage (sauf cas particulier et demande à la table de marque).
Les finales pourront éventuellement être arbitrées par des personnes désignées par les juges arbitres.

Article 9 :

Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou à la table de marque sont indicatifs.
Les joueurs devant quitter le gymnase le feront avec l'accord de la table de marque et des juges arbitres.
Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom sera éliminé 5 minutes après le 3^{ème} appel.
Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes.
A partir de l'appel de son nom, chaque joueur aura 3 minutes pour tester les volants et s'échauffer (les volants seront testés **AVANT** l'échauffement).

Article 10 :

Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.

Article 11 :

Les matchs débuteront 3 minutes après l'appel des joueurs (ce délai comprend l'arrivée sur le terrain et l'échauffement et le test des volants).

Article 12 :

Un volant touchant le plafond, un panier de basket ou un filin de panier de basket sera remis une fois au service et faute pendant l'échange.

Article 13 :

Les volants sont à la charge des joueurs.
Les volants officiels sont les YONEX Mavis 500 pour les non compétiteurs et les BABOLAT GRADE 4 pour les classés.

Article 14 :

Le nombre de joueurs est limité à 200. En cas de surnombre la date d'inscription sera prise en compte (cachet de la poste faisant foi).

Article 15 :

Le montant de l'inscription est fixé à 17 Euros pour un tableau et 20 Euros pour deux tableaux et 21 euros pour trois tableaux.
Aucune inscription ne sera prise en compte sans son règlement.
La feuille d'inscription doit être renvoyée avec son règlement (chèques libellés à l'ordre de CBBCHL)
à :

**Kevin EYRAUD
18 Route du Monteil
Résidence Le Picardie
Batiment Amiens Entrée 4
43700 BRIVES CHARENSAC**

La date limite d'inscription est fixée au 09 MAI 2019 (cachet de la poste faisant foi).

Le tirage au sort aura lieu le 11 mai 2019

Pour tout renseignement, contacter Kévin EYRAUD au 06-47-96-50-93 ou tournoiduvelay@gmail.com